

Berne, en mai 2019

**Prise de position de mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse**

## **TARDOC – signe clair du corps médical pour un tarif basé sur le partenariat**

**La Chambre médicale de la FMH a envoyé un signal fort en faveur de la révision partenariale du tarif ambulatoire et a adopté la structure TARDOC. La présente proposition a été élaborée et soutenue en première ligne par mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse.**

Depuis des années, les partenaires tarifaires travaillent à la révision du tarif ambulatoire Tarmed. Au cours d'un échange constructif, les partenaires tarifaires impliqués ont pu s'entendre sur une solution commune. Les travaux sur la structure tarifaire actuelle, y compris les règles de facturation, sont maintenant terminés. Ce qui nous est présenté est une structure du tarif à la prestation négociée et entièrement mise à jour, mesurée en fonction de critères économiques.

Son adoption par les différents organismes des partenaires tarifaires impliqués est toujours en attente. S'ils l'approuvent, la structure tarifaire TARDOC pourrait être soumise au Conseil fédéral pour approbation en milieu d'année. mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse se félicite de cette étape intermédiaire importante. « C'est un premier signe fort du corps médical et des partenaires impliqués qui montre que nous prenons la responsabilité de l'autonomie tarifaire très au sérieux », déclare Philippe Luchsinger, président de mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse.

### **TARDOC avec le chapitre « médecine de famille »**

mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse et ses responsables tarifaires ont participé activement à toutes les phases de ce processus, de sorte que de nombreuses préoccupations relatives aux médecins de famille et aux pédiatres sont prises en compte dans le présent tarif.

Le nouveau tarif comprend, entre autres, un chapitre « médecine de famille », qui décrit correctement les prestations médicales spécifiques aux médecins de famille. Malheureusement, ce tarif comprend encore des limitations. Néanmoins, les préoccupations justifiées des médecins de famille et de l'enfance ont été entendues, de sorte que les limitations permettent une plus grande flexibilité, spécifique à chaque patient, lorsque cela s'avère médicalement nécessaire.

C'est pourquoi Médecins de famille et de l'enfance Suisse a soutenu le projet tarifaire « TARDOC » et se réjouit qu'à la suite de la décision prise aujourd'hui par la Chambre médicale, les travaux puissent se poursuivre dans cette direction. mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse continuera à soutenir ce travail. Philippe Luchsinger souligne : « L'objectif déclaré de l'association professionnelle est et reste d'améliorer la situation tarifaire des soins médicaux de base afin qu'ils restent disponibles dans tout le pays et de haute qualité pour tous les patients ».

### **Informations complémentaires:**

Sandra Hügli-Jost

Responsable Communication mfe - Médecins de famille et de l'enfance Suisse

078 920 24 05, [sandra.huegeli@hausarzt Schweiz.ch](mailto:sandra.huegeli@hausarzt Schweiz.ch)

[www.hausarzt Schweiz.ch](http://www.hausarzt Schweiz.ch)

**mfe: l'association qui défend les intérêts politiques des médecins de famille et de l'enfance**

La santé de la population, sa qualité de vie ainsi que les coûts et la qualité des systèmes de santé dépendent fortement de l'importance accordée à la médecine de famille. mfe s'engage pour la promotion, la revalorisation et le renforcement de la médecine de famille.